

DEMANDE POUR
Une extension de l'élevage de vaches laitières
SANS PERMIS DE CONSTRUIRE
ET MISE A JOUR DE PLAN D'EPANDAGE

Le GAEC BROSSEAU, initialement composé de deux associés, Messieurs BROSSEAU Daniel et Michel, exploite un atelier laitier déclaré pour 98 vaches et un atelier de bovins à l'engrais, déclaré pour 160 bovins en présence simultanée sur le site de Meslon sur la commune de MESQUER. Le 29 février 2016, Morgane BROSSEAU s'est installée en qualité de Jeune Agricultrice et elle a intégré le GAEC en tant qu'associée exploitante.

Au niveau de la production laitière, le projet du GAEC BROSSEAU qui disposait d'un quota laitier d'environ 800 000 litres en 2015, consiste à atteindre progressivement 1 800 000 litres pour la campagne 2016/2017. Cela se traduit par une augmentation du cheptel laitier à savoir 200 vaches laitières, productives et tarées, et 200 génisses de renouvellement. En contrepartie de cette augmentation du troupeau laitier, le demandeur envisage la cessation de l'activité de viande bovine. Depuis le début de l'année 2016, tous les veaux mâles sont vendus à 15 jours.

En terme bâtiments d'élevage, il n'est pas prévu de travaux de construction car la capacité de logement existante est suffisante pour supporter les modifications apportées aux effectifs animaux. En effet, les génisses supplémentaires seront logées à la place des bovins à l'engrais et le logement des vaches laitières supplémentaires à la place de génisses. Pendant la période hivernale, la totalité du troupeau laitier sera en bâtiment.

Afin d'améliorer les conditions de travail au niveau de la traite, le GAEC envisage de modifier l'équipement de traite à savoir passage d'une salle de traite épi 2x12 postes, simple équipement en une salle de traite épi 2x12 postes, double équipement.

Concernant la mise en conformité du parc bâtiment, il est prévu une extension de la fumière découverte 3 murs. Les effluents liquides peu chargés à savoir, le purin, les eaux vertes et blanches, les eaux pluviales souillées et le lixiviat seront canalisés et stockés dans la fosse existante avec transformation de cette dernière en Bassin tampon de sédimentation et épandage sur prairies à l'aide d'un moyen mécanisé (rampe à pendillards).

Au niveau agronomique, la totalité des effluents produits sur l'exploitation est épandue et valorisée sur les terres en propres du GAEC BROSSEAU. De plus, il importe du fumier et du lisier de porc provenant de l'exploitation voisine, Monsieur Pierre BROSSEAU, Meslon sur la commune de MESQUER.

1 PRESENTATION GENERALE**1.1 Demandeur****1.1.1 Statut**

Nom de la structure : GAEC BROSSEAU
 Adresse siège social : Meslon 44420 MESQUER
 N° téléphone : 02.40.42.56.76
 06.83.44.44.18
 06.52.12.75.33
 Profession : Agriculteur
 SIRET : 382 549 947 000 10
 PACAGE : 044 012 620
 Statut Juridique : Groupement Agricole d'Exploitations en Commun
 Associés :
 Mr. BROSSEAU Daniel
 Mr. BROSSEAU Michel
 Mme. BROSSEAU Morgane (JA)
 Groupement de producteurs : TERRENA Ancenis

Communes dont les limites sont situées à moins de 1 Km du projet :	MESQUER	α
	PIRIAC SUR MER	α
	LA TURBALLE	α
Communes concernées par le plan d'épandage	MESQUER	
	PIRIAC SUR MER	
	LA TURBALLE	
	SAINT MOLF	α

1.1.2 Les associés

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance	Date d'installation	Formation	Jeune agriculteur	
						Oui	Non
BROSSEAU	Daniel	Meslon 44420 MESQUER	24/02/1964	01/07/1989	BEPA		X
BROSSEAU	Michel	Meslon 44420 MESQUER	26/06/1968	15/04/1994	BTS Agricole		X
BROSSEAU	Morgane	Meslon 44420 MESQUER	22/01/1995	29/02/2016	BTS AXCE	X	

1.1.3 Etat initial – Situation Installations Classées

Le GAEC BROSSEAU dispose d'un récépissé de déclaration pour un effectif de :

Site concerné : Meslon 44420 MESQUER

- 98 vaches laitières,
- 160 bovins à l'engrais.

Le demandeur dispose également d'un arrêté de dérogation de distance vis-à-vis d'un tiers situé à 18 mètres des bâtiments d'élevage en date du 04 juillet 1994.

Compte tenu de la reprise de quota déjà effective, les effectifs vaches laitières sont actuellement de 130 vaches et les bovins à l'engrais ne sont plus que de 90 bovins en présence simultanée.

1.2 **Projet**

Le projet consiste :

- en une extension de l'atelier laitier sur le site de "Meslon" sur la commune de MESQUER avec un passage de **98 à 200 vaches laitières** qui seront logées dans les bâtiments existants.
- à cesser l'atelier bovin à l'engraissement. Les veaux mâles issus du troupeau laitier seront vendus à 15 jours.
- à réaliser des travaux de mise en conformité à savoir une extension de la fumière découverte 3 murs, la transformation de la fosse béton découverte et enterrée existante en système de traitement des effluents peu chargés : filière bassin tampon de sédimentation avec épandage mécanisé sur prairies à l'aide d'une rampe à pendillards.
- en la mise à jour du plan d'épandage avec la reprise de surface agricole suite à l'installation d'une jeune agricultrice Madame BROSSEAU Morgane au sein du GAEC (nouvelle surface : 270,55 ha).

L'augmentation de l'effectif vaches laitières est liée à une augmentation du volume à produire d'environ 1 000 000 litres de lait sur deux années soit un volume total de 1 800 000 litres pour la campagne laitière de 2017/2018.

La totalité des fumiers produits sur le site sera stockée soit dans la fumière non couverte 3 murs (existante et projet pour une surface de 1000 m²). Les effluents liquides seront traités dans un bassin de sédimentation (fosse béton existante de 1000 m³ aménagée en bassin tampon de sédimentation) puis épandus sur prairies via une rampe à pendillards. (Document de calcul en annexe 3).

L'ensemble des déjections sera épandu sur le parcellaire du GAEC BROSSEAU ayant une superficie agricole utile de 270,55 ha. De plus, le GAEC importe la totalité du fumier et du lisier de l'atelier porcin exploité par Monsieur BROSSEAU Pierre, Meslon 44420 PIRIAC.

1.2.1 Projet de redimensionnement

Les effectifs dans le cadre de ce projet seront portés à :

- 200 places de vaches laitières pour une référence laitière de 1 800 000 litres
- 90 génisses de moins d'un an
- 90 génisses 1 à 2 ans
- 20 génisses de plus de 2ans

Rubrique N°	DESIGNATION DE LA RUBRIQUE	Effectif maximal	Régime de classement A, E, DC, D ou RSD
2101	<p>Bovins (activité d'élevage, transit, vente, etc...).</p> <p>1. Elevage de veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement ; transit et vente de bovins lorsque leur présence simultanée est supérieure à 24 heures, à l'exclusion des rassemblements occasionnels :</p> <p>a) Plus de 400 animaux(A)</p> <p>b) De 201 à 400 animaux(DC)</p> <p>c) De 50 à 200 animaux(D)</p> <p>2. Elevage de vaches laitières (c'est-à-dire dont le lait est au moins en partie destiné à la consommation humaine) :</p> <p>a) Plus de 200 vaches laitières(A)</p> <p>b) de 151 à 200 vaches laitières.....(E)</p> <p>c) De 101 à 150 vaches laitières(DC)</p> <p>d) De 50 à 100 vaches laitières(D)</p> <p>3. Elevage de vaches allaitantes (c'est-à-dire dont le lait est exclusivement destiné à l'alimentation des veaux) :</p> <p>A partir de 100 vaches(D)</p> <p>4. Transit et vente de bovins, y compris les marchés et centres d'allotement, lorsque la présence des animaux est inférieure ou égale à 24 heures, à l'exclusion des rassemblements occasionnels :</p> <p>Capacité égale ou supérieure à 50 places(D)</p>	200	E

Rubrique N°	DESIGNATION DE LA RUBRIQUE	Quantité maximale	Régime de classement A, E ou D
1530	<p>Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés 'dépôt de), à l'exception des établissements recevant du public.</p> <p><i>Le volume susceptible d'être stocké étant :</i></p> <p>1) Supérieur à 50 000 m³(A)</p> <p>2) Supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 50 000 m³...(E)</p> <p>3) Supérieur à 1 000 m³ mais inférieur ou égal à 20 000 m³.....(D)</p>	3840	D

Les modifications d'effectifs prévues par ce projet sont donc les suivantes sur le site Meslon:

Animaux	Effectif déclaré	Etat initial	Après projet
Vaches laitières	98	130	200
Génisses lait de - 1 an	45	60	90
Génisses lait de 1 à ans	45	60	90
Génisses lait de + 2 ans	10	10	20
Bovins lait de - 1 an	60	0	0
Bovins lait de 1 à 2 ans	50	40	0
Bovins lait de + 2 ans	50	50	0

1.2.2 Projet plan d'épandage

Le plan d'épandage initial est redimensionné avec la reprise de parcellaire suite à l'installation de Madame BROSSEAU Morgane en qualité de Jeune Agricultrice.

1.3 Lieu d'implantation

Le lieu d'implantation du projet se situe sur le site « Meslon» (*Cf plan de masse*) dont les données sont synthétisées ci-dessous :

Nom du site	1 Siège social
Lieu-dit :	Meslon
Commune :	MESQUER
Canton :	GUERANDE
Distance à l'habitation ou lieu recevant des tiers le plus proche :	18 mètres *
Distance au puit ou source le plus proche :	>100 m
Distance au lieu de baignade le plus proche :	>200 m
Distance à la berge de cours d'eau la plus proche :	>35m
Distance du site par rapport au siège social :	/
Situation environnemental	Zone vulnérable
<i>Situation ICPE avant-projet</i>	<i>Déclaration</i>
Situation ICPE après projet	Enregistrement
Site conservé après projet	Oui

* : l'atelier dispose d'un arrêté de dérogation de distance vis-à-vis du tiers en date du 04 juillet 1994.

1.4 Mode d'exploitation des bâtiments

1.4.1 Organisation des bâtiments

Les bâtiments sont organisés de la manière suivante (cf. plan masse de l'exploitation) :

Unité Existante Créée	Animaux logés	Nbre de places	Effectifs	Ventilation	Exploitation	Type de déjections	Unités de stockage
B1	Vaches laitières	148	148	Statique	Logettes paillées (12 kg paille/VL) et raclées	FC + P	FUM
B2/B21	Vaches laitières	52	52	Statique	Aire de couchage paillée et aire d'exercice raclée	FTC FC + P	Champ FUM
B3/B31	Génisses 6 mois à +2 ans	175	155	Statique		FTC FC + P	Champ FUM
B4	Génisses de 2 à 6 mois	90	40	Statique	Aire paillée intégrale	FTC	Champ
B5	Veaux d'élevage	20	5	Statique	Aire paillée intégrale	FTC	FUM

FC : Fumier compact, FTC : Fumier très compact, P : Purin

FUM : Fumière découverte 3 murs

1.4.2 Mode d'alimentation et de distribution :

Mode alimentation
Distributeur d'aliments à la mélangeuse et au DAC (distributeur automatique de concentrés)

1.4.3 Composition de l'alimentation

Composition de la ration
Ensilage de maïs, ensilage d'herbe, foin, concentrés, minéraux

1.5 Paysage et environnement

1.5.1 Intégration dans le paysage

Descriptif du PROJET		OUI	NON
Le projet est visible depuis :	La route	x	
	Chez le voisin	x	
	L'agglomération la plus proche		x
Le projet entraîne :	Une adduction d'eau		x
	Des travaux d'électrification		x
	Un déboisement		x
	La suppression de haies		x
Matériaux et couleurs des bâtiments existants :	Murs béton et bardages bois ou bac acier beige et gris, Toiture en fibre ciment teinte naturelle ou bac acier gris.		
Accès :	Les accès sont existants et ne seront pas modifiés.		

1.5.2 Infrastructures agro-écologiques

L'ensemble des haies et des arbres de haut jet existants sur et au pourtour du site d'exploitation seront bien évidemment maintenus et entretenus par le demandeur afin d'assurer l'intégration du site dans le paysage comme c'est le cas d'ailleurs aujourd'hui.

Dans le paysage lointain, l'ensemble de la végétation existante sera conservé et entretenu.

Des bandes enherbées ont été implantées le long de tous les cours qui traversent le parcellaire. La localisation de ces infrastructures agro-écologiques a été reportée sur la cartographie du plan d'épandage.

2 PREVENTION DES ACCIDENTS ET DES POLLUTIONS

2.1 Précautions contre les incendies

2.1.1 Installations techniques et risque d'incendie

La localisation des installations techniques (électricité, fioul) est précisée sur le plan. Ces installations seront contrôlées tous les cinq ans conformément à la réglementation.

Les risques d'incendie ou d'explosion en raison de la présence de matériaux combustibles ou de liquides inflammables ont été détaillés sur ce plan. Il s'agit de :

- Fioul : avec cuve double coque,
- Stockage paille : hangar isolé à plus de 15 m des autres bâtiments agricoles.

2.1.2 Dispositifs de sécurité et de lutte contre l'incendie

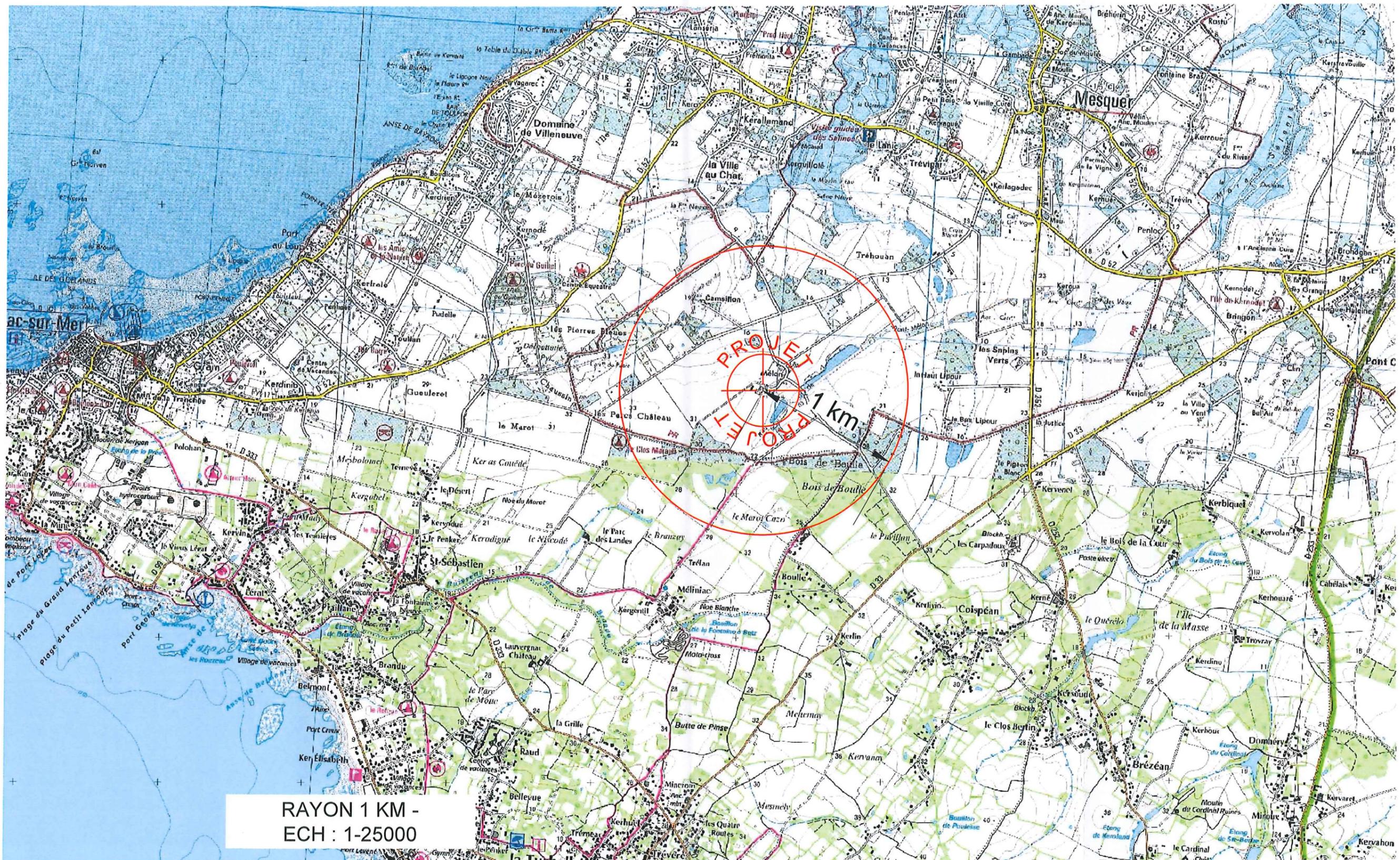
Les dispositifs de sécurité mis en place contre le risque d'incendie sont indiqués sur le plan de masse.

Le risque d'incendies peut avoir plusieurs origines :

- L'inflammation de matériaux isolants combustibles (mousse alvéolaire), de déchets inflammables (emballages papier, carton, plastiques rincés, pneus, huiles usagées et déchets d'hydrocarbures, bâches ...), le stockage de gas-oil,
- Le dysfonctionnement des locaux techniques (groupe électrogène, distribution électrique, etc.) ou des installations électriques,
- Les travaux réalisés sur le site : opérations par points chauds (tronçonnage, soudage).

Pour pallier à ces risques, des mesures préventives et curatives ont été mises en œuvre :

	Présence		Commentaires
	Oui	Non	
Borne incendie Distance < 200 m		X	
Réserve d'eau Volume > 120 m3	X		Volume : 27000 m3 Accessibilité en toutes circonstances (aménagement au service de secours réalisé)
Extincteur portatif à poudre polyvalente de 6 kg à proximité du stockage du fioul ou du gaz	X		
Extincteur portatif « dioxyde de carbone » de 2 à 6 kg à proximité des armoires ou locaux électriques	X		
Contrôle périodique des extincteurs	X		Tous les ans
Existence de vannes de barrage (fioul/gaz) à l'entrée des bâtiments dans un boîtier sous verre dormant		X	A mettre en place
Existence de coupure (électricité) à l'entrée des bâtiments dans un boîtier sous verre dormant	X		Auprès des deux armoires électriques accessibles facilement.
Affichage des consignes de sécurité	X		A l'entrée du bureau.
Autres :			
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'installations électriques de qualité. - Matériaux de qualité M1 sur le comportement et la réaction au feu. - Stockage des déchets inflammables (emballages papier, carton, plastique rincé et percé, pneus, huiles usagées et déchets d'hydrocarbures, bâches...) dans un lieu isolé des bâtiments d'exploitation. - Elimination des déchets inflammables : évacuation des emballages papier, carton, plastique, etc. avec les ordures ménagères, collecte des huiles usagées et des déchets d'hydrocarbures. - Respect de règles de précautions pour les opérations de soudage, tronçonnage, meulage etc. - Rétention des produits dangereux libérés en cas d'incendie et des eaux d'extinction - Séparation des points chauds et des combustibles (isolants, hydrocarbures...) - Pas de contact entre les installations électriques et les matériaux isolants inflammables. 			



RAYON 1 KM -
ECH : 1-25000

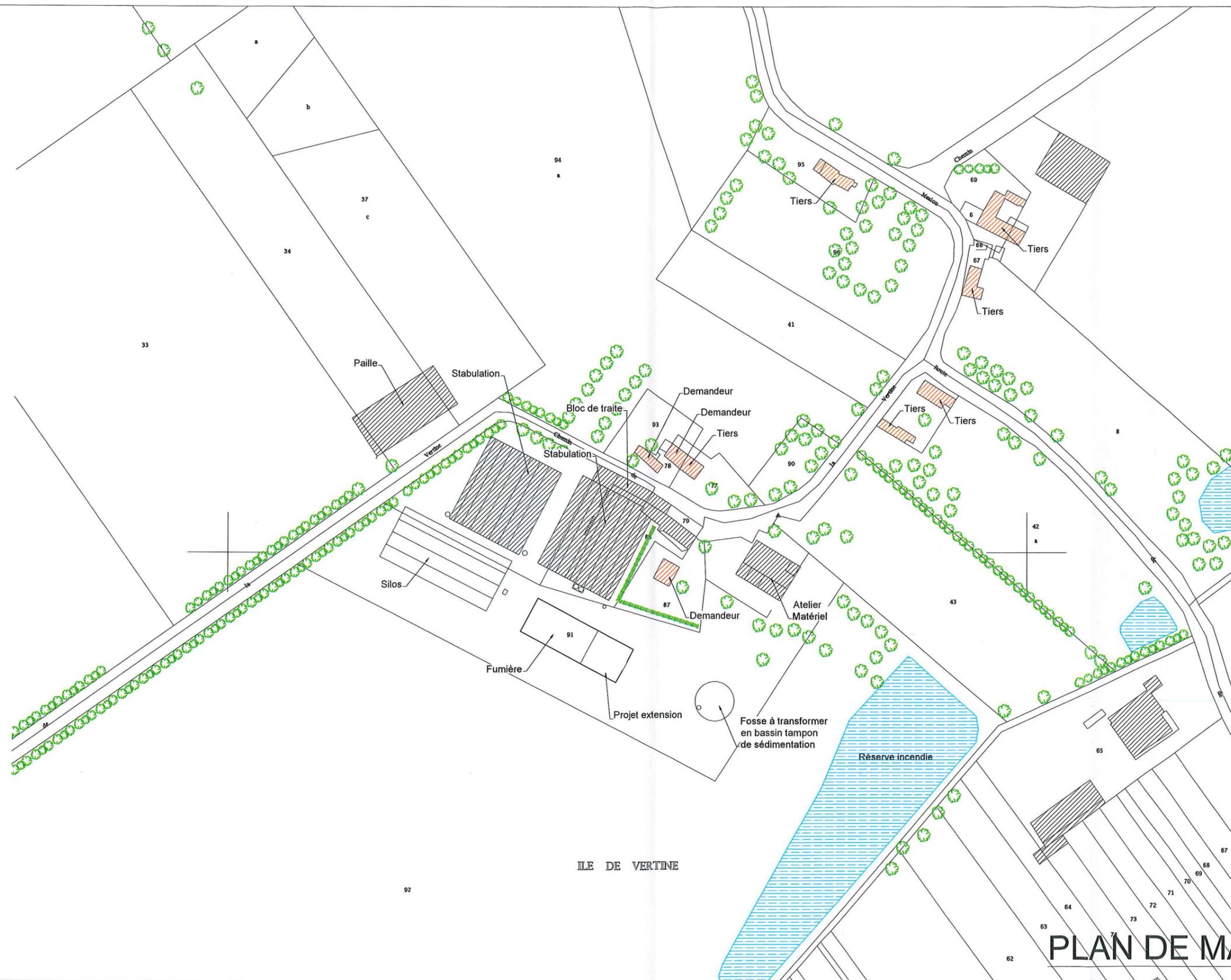


GAEC BROUSSEAU
Meslon
44420 MESQUER
Tel. : 02.40.42.54.21
Site : Meslon - 44420 MESQUER

La Noëlle Environnement
TECHNICIEN : PASCAL JOLLY

	DATE	DESSINATEUR
CRÉÉ	11.01.16	SL
MODIFIÉ		
N° F.V.	15B0395	
PHASE	PC2	
PLAN N°	2	
ECH	1:100	

Fichier: BROUSSEAU (GAEC)_15B0395 / A3 rayon 1 km - mise à jour: 08/07/2016



ILE DE VERTINE



PLAN DE MASSE ELARGI

LEGENDE

- Bâtiments
- Zone enherbée
- Puits/forage
- Habitations
- Zone boisée
- Borne incendie
- Arbre
- Haie

GAEC BROSSÉAU
Meslon
44420 MESQUER



Tel. : 02.40.42.54.21
Site : Meslon - 44420 MESQUER

TECHNICIEN : PASCAL JOLLY

Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotés de construction ne sont qu'indicatifs. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.
Fichier: BROSSÉAU (GAEC)_15B0395 / A3 PC2 2000 - mise à jour: 08/07/2016

	DATE	DESSINATEUR
CRÉÉ:	11.01.16	SL
MODIFIÉ:		
N° F.V.	15B0395	
PHASE:	PC2	
PLAN N°:	2	
ECH:	1:2000	

